



## **RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

### **« Aide au développement de peupleraies de qualité en alignement dans le Marais Poitevin »**

#### **FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE RÉGIONALE**

Compléter toutes les rubriques, et renvoyer à :

**Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine**  
Site de Bordeaux  
Pôle Développement Économique et Environnemental  
Direction Pilotage Stratégique et Filières  
Service Forêt Bois et Papier  
14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 BORDEAUX CEDEX  
OU par mail :  
sabrina.umbrecht@nouvelle-aquitaine.fr

#### **1 – NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE REGIONALE**

Le peuplier représente un double enjeu pour le Marais Poitevin : économique et paysager. La culture du peuplier en pourtour est également un complément traditionnel à l'activité d'élevage. En revanche, le taux de reboisement reste très faible et la ressource populicole demeure fragile.

Face à ce constat, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de soutenir la reconstitution des alignements de peuplier en pourtour des parcelles afin d'assurer un approvisionnement durable et de qualité aux industries locales. Elle apporte ainsi une « **aide à la plantation de peupliers en alignement dans le Marais Poitevin** ».

L'aide forfaitaire s'élève à :

- 5 €/plant pour les travaux préparatoires, de plantation et la fourniture de plants, protection animaux hors bovins. Elle est conditionnée à la réalisation de l'égagage précoce à 3,50 mètres,
- 10 €/plant pour la protection bovin.

Pour demander l'aide, le demandeur doit :

- Informer un référent professionnel du projet de plantation : Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Parc Naturel Régional du Marais de Poitevin, structure forestière coopérative, gestionnaire forestier professionnel, expert, ONF.
- Avoir réalisé les démarches et demandes d'autorisation environnementales éventuellement nécessaires.
- Compléter le présent formulaire de demande d'aide régionale avec le référent professionnel (cosignataire de la demande) et l'adresser à la Région soit par courrier soit par mail.

## 2 – PROJET

Identité :

Particulier, propriétaire

Autre, précisez : .....

Je soussigné(e)

**Entreprise ou structure :** .....

**NOM - Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**N° téléphone :** .....

**Adresse mail :** .....

**Date de naissance :** .....

**Veillez cocher les cases concernées et compléter :**

Souhaite boiser      **Ou**       Souhaite reboiser

en peuplier les parcelles suivantes pour un **nombre global de .....** plants et sollicite une aide de la Région pour cette opération au titre du dispositif « **AIDE A LA PLANTATION DE PEUPLIERS EN ALIGNEMENT** ».

Souhaite protéger les plants contre les bovins.

J'ai bien noté que les conditions précises d'octroi de l'aide étaient définies dans un règlement, disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine et rappelées dans le paragraphe 3 de la présente demande.

**Localisation des parcelles :**

Commune + code postal	Cultivars à planter	Références cadastrales de la parcelle	Surface de la parcelle et nombre de plants concernés par les travaux éligibles
<b>Nombre total des plants éligibles</b>			

Je m'engage à solliciter un certificat d'élagage par un organisme agréé si ces travaux sont prévus en autoréalisation (Centre Régional de la Propriété Forestière, structure forestière coopérative, gestionnaire Forestier professionnel, ONF, expert).

**Ou**

Je m'engage à transmettre la facture acquittée de la réalisation de l'élagage précoce.

A l'issue de leur utilisation pour le projet aidé, je m'engage à réutiliser les protections bovins pour d'autres plantations de peuplier dont je suis propriétaire ou à défaut, à les mettre à disposition du Parc Marais poitevin pour d'autres projets locaux.

J'ai bien noté qu'en tant que propriétaire, celles-ci me seront restituées à l'issue d'une seconde utilisation.

Je précise si je bénéficie de l'aide Merci le Peuplier (si reboisement) :  oui  non

Je précise si j'ai bénéficié d'une aide publique pour ce projet autre que celle de la Région :  oui  non

si oui, laquelle : .....

### **Autres informations et pièces nécessaires :**

Je joins le plan de situation au 1 : 25000<sup>ème</sup>

Je joins la charte de bonnes pratiques populières du Marais Poitevin signée

J'indique le coût total prévisionnel des travaux : .....préciser  HT  TTC

Si reboisement, j'indique ici le prix de vente des bois : .....préciser  HT  TTC

### **Si personne physique :**

Je joins mon RIB au nom et à l'adresse du bénéficiaire

Je joins une copie de ma pièce d'identité recto/verso

### **Si personne morale : groupement forestier, société civile, indivision...**

Je joins une habilitation du mandataire à signer (voir extrait des statuts concernant la gérance...)

Je joins le RIB au nom et à l'adresse du bénéficiaire

Je joins un extrait de Kbis récent ou une attestation MSA le cas échéant

Pour les indivisions : je joins une attestation de réversion de la subvention allouée et l'acte notarié pour la création de l'indivision

Il est rappelé que les aides de la Région ne sont pas un droit pour le demandeur. Par ailleurs, toute fausse déclaration expose au reversement des aides indûment perçues et aux sanctions prévues au Code Pénal (article 313.1 et suivants)

### **3 – ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE**

Je m'engage à respecter les conditions et critères d'éligibilité suivants :

#### **Calendrier des travaux**

Les travaux devront débuter après la date de réception du dossier de demande d'aide par la Région Nouvelle-Aquitaine, notifiée par un accusé de réception. Toutes les dépenses antérieures à cette date ne seront pas prises en compte.

Les travaux de plantation devront être réalisés et justifiés (fournir les factures acquittées) dans un délai de 2 ans à compter de la date d'attribution de l'aide (date de l'arrêté actant la décision de la Commission Permanente). L'élagage à 3m50 devra être réalisé dans un délai de 3 ans maximum après la plantation.

#### **Investissements éligibles**

L'aide est accordée pour un nombre de plants compris entre 50 unités et 1200 unités par an et par bénéficiaire.

### **Critères techniques et environnementaux à respecter**

- En l'absence de certification forestière (PEFC, FSC ...) pour les arbres « hors forêt » comme les arbres isolés ou en alignement, la charte de bonnes pratiques populicoles du Marais Poitevin certifiée de la gestion durable des plantations de peupliers en alignement. L'adhésion à cette charte de bonnes pratiques est donc obligatoire. Une copie de la charte signée est à joindre au présent formulaire de demande d'aide ;
- Planter pour des raisons sanitaires des cultivars différents pour tout dossier supérieur à 200 plants ;
- Les cultivars femelles sont proscrits près des habitations ;
- Utiliser des cultivars figurant sur la liste « clones de peuplier éligibles aux aides de l'État pour la culture en futaie » en vigueur au moment de la plantation, disponible sur le site « peupliers de France »,
- Prendre en compte notamment les sujétions environnementales : Natura 2000, arrêté de biotope, site classé, monuments historiques ;
- Respecter notamment les ripisylves, bandes boisées le long des berges, et n'installer les peupliers qu'à 5 mètres au moins des berges et des fonds voisins non boisés ;
- Réaliser les travaux de plantation et d'entretien sans avoir recours au glyphosate.

### **Suivi du peuplement**

Je m'engage à mener à son terme la plantation aidée, sauf en cas de force majeure (tempête, problème sanitaire...).

Je m'engage à informer la Région en cas de cession des parcelles pour lesquelles j'ai bénéficié d'une aide régionale. L'aide sera remboursée si, en cas de cession de la parcelle reboisée pour laquelle j'ai obtenu une aide régionale, le cessionnaire ne reprend pas les engagements du cédant.

### **4 – SIGNATURE DE LA DEMANDE**

#### **SIGNATURE DU DEMANDEUR**

Fait à ..... Le : .....  
Prénom, Nom et Signature du demandeur (lu et approuvé)

#### **SIGNATURE DU RÉFÉRENT PROFESSIONNEL**

Fait à ..... Le : .....  
Prénom, Nom et Signature du référent professionnel – Coordonnées – Tampon (lu et approuvé)